

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick), **QUERRÉ Sophie** (représentée par HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33



Délibération N° 01-A-02-2021-CM : Adoption des comptes de gestion 2020 de la Commune

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,
- **DECLARE** que le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



**Le Maire,
Paul CHAUVIN**

Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélie, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoints, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : BERTRAND Gilbert (représenté par MOBUCHON Nathalie), LENOIR Muriel (représentée par PENVEN Christine), LECH'VIEN Catherine (représentée par MITNIK Laure), DARCHE Patrice (représenté par BLANCHARD Annick), QUERRÉ Sophie (représentée par HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33



Délibération N° 01-B-02-2021-CM : Adoption des comptes de gestion 2020 du Port de plaisance

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,
- **DECLARE** que le compte de gestion du Port de plaisance pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



**Le Maire,
Paul CHAUVIN**

Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Étables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick), **QUERRÉ Sophie** (représentée par HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33



Délibération N° 01-C-02-2021-CM : Adoption des comptes de gestion 2020 du Camping

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,
- **DECLARE** que le compte de gestion du Camping pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



**Le Maire,
Paul CHAUVIN**

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick), **QUERRÉ Sophie** (représentée par HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33



Délibération N° 01-D-02-2021-CM : Adoption des comptes de gestion 2020 du Cinéma

Le **Conseil Municipal**, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,
- **DECLARE** que le compte de gestion du Cinéma pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire,
Paul CHAUVIN



Date de convocation :
17 mars 2021
Date d'affichage des délibérations :
31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du
--

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick), **QUERRÉ Sophie** (représentée par HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 32



Délibération N° 02-A-02-2021-CM : Adoption des Comptes Administratifs 2020 et affectation des résultats de la Commune

Les Comptes Administratifs 2020 ont fait l'objet d'une présentation en commission finances élargie à l'ensemble du conseil le 08 mars 2021.

Le Compte Administratif 2020 de la Commune dégage en fonctionnement un excédent de 2 169 587,16 € avec une proposition d'affectation du résultat suivante : 469 587,16 € en excédent antérieur reporté (fonctionnement 2021) et 1 700 000 € en investissement - compte 1068. La section d'investissement laisse apparaître un résultat d'exécution positif de 1 572 289,39 € et la prise en compte de reste à réaliser.

Le Compte Administratif a été présenté en commission plénière du conseil municipal le 8 mars.

L'exposé du Maire adjoint aux finances entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité :

- Le Compte Administratif 2020 de la Commune (section de fonctionnement et d'investissement),

- La proposition d'affectation du résultat :

- ✓ En fonctionnement au compte 002 : 469 587,16 €
- ✓ En investissement au compte 1068 : 1 700 000,00 €

Le Maire,
Paul CHAUVIN



PJ : Compte administratif 2020 de la Commune

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
17 mars 2021
Date d'affichage des délibérations :
31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélie, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick), **QUERRÉ Sophie** (représentée par HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 32



Délibération N° 02-B-02-2021-CM : Adoption des Comptes Administratifs 2020 et affectation des résultats du Port de plaisance

Le Port de plaisance fait apparaître un excédent d'exploitation de 118 277,28 € et un excédent d'investissement de 446 941,20 €. Il est proposé de laisser la somme de 68 277,28 € en fonctionnement (Chapitre 002) et de positionner 50 000 € au compte 1068.

Le Compte Administratif 2020 a été présenté en commission plénière du Conseil Municipal le 8 mars.

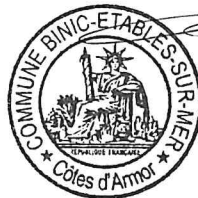
L'exposé du Maire adjoint aux finances entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité :

- Le Compte Administratif 2020 du Port de plaisance (section de fonctionnement et d'investissement),

- La proposition d'affectation du résultat :

- ✓ En investissement au compte 1068 : 68 277,28 €
- ✓ En fonctionnement au compte 002 : 50 000,00 €

Le Maire,
Paul CHAUVIN



PJ : Compte Administratif 2020 du Port de plaisance

Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du
--

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoints, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick), **QUERRÉ Sophie** (représentée par HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32



Délibération N° 02-C-02-2021-CM : Adoption des Comptes Administratifs 2020 et affectation des résultats du Camping

Le Camping dégage un excédent d'exploitation de 108 581,71€ et de 84 700,83 € en investissement. Il est proposé de reporter le résultat d'exploitation à hauteur de 78 581,71 € et 30 000 € au compte de réserves (1068).

Le Compte Administratif 2020 a été présenté en commission plénière du Conseil Municipal le 8 mars.

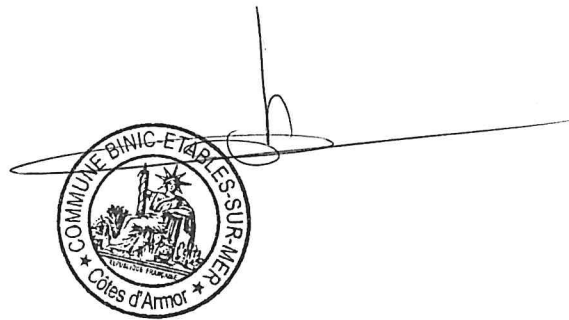
L'exposé du Maire adjoint aux finances entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité :

- Le Compte Administratif 2020 du Camping (section de fonctionnement et d'investissement),

- La proposition d'affectation du résultat :

- ✓ En investissement au compte 1068 : 30 000,00 €
- ✓ En fonctionnement au compte 002 : 78 581,71 €

Le Maire,
Paul CHAUVIN



PJ : Compte administratif 2020 du Camping

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélie, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick), **QUERRÉ Sophie** (représentée par HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32



Délibération N° 02-D-02-2021-CM : Adoption des Comptes Administratifs 2020 et affectation des résultats du Cinéma

Le Compte Administratif du Cinéma dégage un excédent d'exploitation de 20 950,69 € et un excédent d'investissement de 433,58 €.

Le Compte Administratif 2020 a été présenté en commission plénière du Conseil Municipal le 8 mars.

L'exposé du Maire adjoint aux finances entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité :

-Le compte administratif 2020 du camping (section de fonctionnement et d'investissement).

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation du Cinéma au compte 002 excédent de fonctionnement.

Le Maire,
Paul CHAUVIN



PJ : Compte administratif 2020 du Cinéma

Date de convocation :
17 mars 2021
Date d'affichage des délibérations :
31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du
--

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick), **QUERRÉ Sophie** (représentée par HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33



Délibération N° 03-02-2021-CM : Vote de la fiscalité 2021

La Commune a eu communication le 23 mars de l'état fiscal 1259 MI qui permet le vote des taux d'imposition de l'année 2021.

A compter de 2021, nous ne percevons plus les produits de taxe d'habitation sur les résidences principales.

La suppression de ce produit fiscal est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur votre territoire.

Ainsi, pour le vote de la taxe foncière sur les propriétés bâties, le conseil municipal doit voter sur un taux qui est égal au taux communal et au taux départemental.

Le produit du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ne coïncide pas forcément avec le produit "perdu" de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Un coefficient

correcteur sera calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources ou a contrario neutraliser la recette supplémentaire.

- **Taux de TFNB (foncier non bâti)**

Possibilité de baisser ou d'augmenter le taux en respectant les règles de lien en cas de **TH sur les résidences secondaires et sur les logements vacants**

- **TH (taxe d'habitation) sur les résidences secondaires et sur les logements vacants**

Nous continuons de percevoir les produits de la TH sur les résidences secondaires et les logements vacants. Toutefois, le taux reste figé à celui de 2019 en 2021 et 2022. La commune n'ayant plus de pouvoir de taux, la commune n'est pas obligée de voter le taux de la TH sur les résidences secondaires et sur les logements vacants.

FISCALITE 2021	Bases	Taux Foncier Bâti cumulé 2020 Commune + Département	
Bases Foncières Bâti	8 324 000 €	36,39%	3 029 104 €
		Taux Foncier non Bâti 2020 Commune	
Bases Foncières non bâti	93 400 €	57,25%	53 472 €
		Taux Taxe Habitation commune	
Bases Taxe habitation uniquement résidences Secondaires*	3 365 535 €	18,67%	628 345 €

*uniquement pour information, le taux de la taxe d'habitation ne se vote plus

Différence à compenser entre les ressources à compenser et celles transférées du Département 221 431 €

Produits des contributions directes y compris Taxe d'habitation	3 932 351 €
--	--------------------

Les 2 Taux à voter par la commune sont la taxe foncière Bâti et la taxe foncière non bâti

	Base prévisionnelle 2021	Taux 2021	Produits
Bases Foncières Bâti	8 324 000 €	36,39%	3 029 104 €
Bases Foncières non bâti	93 400 €	57,25%	53 472 €

3 082 576 €

Le Conseil Municipal est appelé à voter les taux 2021 de la fiscalité locale en rappelant que la proposition formulée est celle d'une reconduction des taux de 2020 (réforme de la TH incluse) :

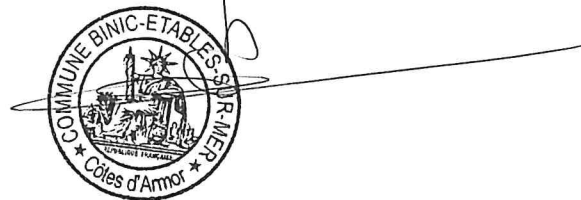
Rappel :

- ✓ Taux Foncier Bâti : 36,39 %
- ✓ Taux Foncier non bâti : 57,25 %

Produit fiscal de référence : 3 082 576 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération des taux de fiscalité et autorise le Maire à signer l'état fiscal 1259 MI, état de notification des produits prévisionnels et taux d'imposition 2021.

Le Maire,
Paul CHAUVIN



PJ : Etat fiscal 1259 MI 2021

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du
--

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33



Délibération N° 04-A-02-2021-CM : Adoption du Budget Primitif 2021 de la Commune

Le Budget Primitif 2021 de la Commune a été présenté en commission des finances élargie à l'ensemble du Conseil Municipal le 10 mars 2021 et fait suite au débat d'orientations budgétaires (DOB) 2021 présenté en Conseil Municipal le 3 février 2021.

Le Budget Primitif repose sur un maintien des taux de fiscalité locale indépendamment de la réforme de la taxe d'habitation exposée au point précédent.

Le BP 2021 s'équilibre en dépenses / recettes à hauteur de 8 496 085,16 € pour la section de fonctionnement et de 7 877 836,78 € pour la section d'investissement.

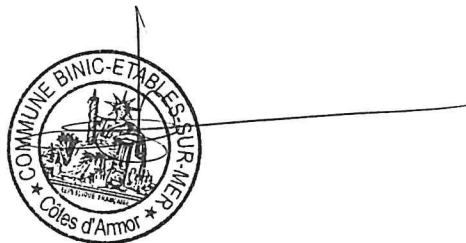
Le Budget Primitif 2021 a été présenté en commission des finances élargie à l'ensemble du Conseil Municipal le 10 mars 2021.

L'exposé du Maire-adjoint délégué aux finances entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte :

- à la majorité par 19 voix pour, 12 voix contre (Laurent HONORÉ, Annick BLANCHARD, Bernadette MACHET, Erwann LARUPT, Sophie QUERRÉ, Patrice DARCHE, Michel LÉGER, Bernard ESCANDE, Paul ROSNER, Laure MITNIK, Pierre HÉRISSARD, Karen FICHELSON) et 2 abstentions (Muriel LENOIR, Catherine LECH'VIEN), la section de fonctionnement du Budget Primitif 2021 de la Commune.

- à la majorité par 23 voix pour 10 voix contre (Laurent HONORÉ, Annick BLANCHARD, Bernadette MACHET, Erwann LARUPT, Sophie QUERRÉ, Patrice DARCHE, Michel LÉGER, Bernard ESCANDE, Laure MITNIK et Karen FICHELSON), la section d'investissement du Budget Primitif 2021 de la Commune.

Le Maire,
Paul CHAUVIN



PJ : Budget Primitif 2021 de la Commune

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : BERTRAND Gilbert (représenté par MOBUCHON Nathalie), LENOIR Muriel (représentée par PENVEN Christine), LECH'VIEN Catherine (représentée par MITNIK Laure), DARCHE Patrice (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33



Délibération N° 04-B-02-2021-CM : Adoption du Budget Primitif 2021 du Port de plaisance

Le Budget Primitif du Port de plaisance 2021 a été présenté en commission du Port, le 5 mars et en commission des finances élargie à l'ensemble des élus le 10 mars 2021. Le budget s'équilibre en section d'exploitation à hauteur de 644 500 € et de 1 506 100 € en section d'investissement.

Le Budget Primitif 2021 est le dernier exercice de présentation par la Commune puisque la DSP conduite par le Département prévoit la reprise de l'exploitation de l'équipement portuaire par la SPL Eskale d'Armor à compter du 1^{er} janvier 2022.

L'exposé du Maire-adjoint délégué aux finances entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif du Port de plaisance 2021, sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Maire,
Paul Chauvin



PJ : Budget Primitif 2021 du Port de plaisance

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélie, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33



Délibération N° 04-C-02-2021-CM : Adoption du Budget Primitif 2021 du Camping

Le Budget Primitif du Camping a été présenté en commission des finances élargie à l'ensemble des élus le 10 mars 2021. Il s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 180 400 € pour la section d'exploitation et de 300 000 € pour la section d'investissement.

L'exposé du Maire-adjoint délégué aux finances entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021 du Camping, sections d'investissement et de fonctionnement

Le Maire,
Paul Chauvin



PJ : Budget Primitif 2021 du Camping

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
17 mars 2021
Date d'affichage des délibérations :
31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33



Délibération N° 04-D-02-2021-CM : Adoption du Budget Primitif 2021 du Cinéma

Le budget du Cinéma a été présenté en commission des finances élargie à l'ensemble des élus le 10 mars 2021. Il s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 76 300 € pour la section d'exploitation et de 6 600 € pour la section d'investissement.

L'exposé du Maire-adjoint délégué aux finances entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le Budget Primitif Cinéma 2021, sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Maire,
Paul Chauvin



PJ : Budget Primitif 2021 du Cinéma

Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélie, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoints, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33



Délibération N° 05-02-2021-CM : Demande de création d'un budget annexe pour la Maison France Services

Le Maire rappelle l'ouverture de l'espace France Services le 11 janvier 2021 dans les locaux de la mairie et précise que la collectivité a tout intérêt à créer un budget annexe pour connaître précisément le coût du service.

Il ajoute que le service a vocation à concerner des usagers de l'ex canton du Sud Goëlo et Pordic.

En effet, l'individualisation du coût doit permettre le cas échéant à la collectivité de solliciter d'éventuelles participations de partenaires du service.

Cette demande de création d'un budget annexe et d'un compte SIRET sera suivie prochainement du vote du budget lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération et mandate le Maire ou l'adjoint aux finances pour la signature des pièces s'y rapportant.



**Le Maire,
Paul Chauvin**

(Handwritten signature of Paul Chauvin)

Date de convocation :
17 mars 2021
Date d'affichage des délibérations :
31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33



Délibération N° 06-02-2021-CM : Convention et subvention emploi de proximité :

Le Département soutient plus de 360 emplois dans près de 260 associations. Il apporte son concours financier à 5 emplois au sein d'associations de Binic-Etables Sur Mer. Le département sollicite le renouvellement de 3 d'entre eux pour la période 2021-2024 :

- Cap Découverte : un emploi de direction et un emploi d'animation
- Cap à Cité : un emploi de direction

Le renouvellement du soutien du Département aux associations est conditionné au maintien, par la commune, de la subvention à l'emploi. Aussi le Conseil Municipal est invité à délibérer afin de faire connaître sa position au Département.

L'aide annuelle apportée par le Département demeure limitée à l'aide octroyée par la collectivité locale et est plafonnée à 8 000 € pour un équivalent temps plein.

La convention est conclue pour une durée de 4 années. Elle peut être dénoncée annuellement par chaque co-financeur public, ou en cas de non-respect des engagements de l'association, en cas de suppression de l'emploi ou cessation d'activité de l'association.

Vu l'avis favorable de la commission association des finances en date du 10 mars 2021

Association	Participation annuelle communale 2017-2020	Proposition de participation annuelle communale 2020-2024
Cap Découverte - direction	13 903	13 903
Cap Découverte - animation	9 000	9 000
Cap à Cité - direction	10 500	10 500

Il vous est proposé de reconduire les participations.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération et autorise le Maire à signer les actes s'y rapportant notamment la convention et le règlement de la dépense.

**Le Maire,
Paul CHAUVIN**



**Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer**

Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Étables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33



Délibération N° 07-02-2021-CM : Subvention UTL : complément 2021

L'UTL sollicite le complément de subvention annuelle de 300 € qui était initialement versé par l'EPCI (Communauté de Communes puis Saint-Brieuc Armor Agglomération) et relève désormais de la seule Commune.

En effet, SBAA a versé à la Commune via la DAC la somme de 300 € au titre d'une demande qu'elle ne souhaite pas maintenir à l'échelle communautaire et qui de ce fait redescend à l'échelon communal.

Il est proposé à l'assemblée de voter ce complément de subvention de 300 € (total subvention UTL 2021 : 500 €).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.



**Le Maire,
Paul Chauvin**

Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du
--

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33



Délibération N° 08-02-2021-CM : Subvention SPA et conventionnement Commune

La Commune de Binic - Etables-sur-Mer faisant de la capture, de l'identification et de la stérilisation des chats errants sans propriétaire ni détenteur, un élément de sa politique en matière de protection animale, et la SPA un élément important de son projet associatif, les parties se sont rapprochées afin de définir les conditions de la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation des chats errants.

En conséquence, la Commune de Binic – Etables-sur-Mer est disposée à apporter une aide en 2021 en faveur de l'association La SPA destinée à financer une action déterminée visant à la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants sur son territoire.

La Commune de Binic – Etables-sur-Mer propose d'attribuer, aux termes d'une délibération de son conseil municipal, une subvention de 500 euros à La SPA pour atteindre ses objectifs

Cette action est proposée, conçue et réalisée sous l'entière responsabilité de La SPA, en collaboration avec l'association Mes Pounies d'Amour qui assure sa mise en œuvre sur le territoire de la Commune de Binic -Etables-sur-Mer.

A cet effet, une convention est proposée entre la Commune de Binic – Etables-sur-Mer, La SPA et l'association Mes Pounies d'Amour.

Le Conseil Municipal est appelé à valider la subvention de 500 € et autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec la SPA et l'association Mes Pounies.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

**Le Maire,
Paul Chauvin**



Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélie, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : BERTRAND Gilbert (représenté par MOBUCHON Nathalie), LENOIR Muriel (représentée par PENVEN Christine), LECH'VIEN Catherine (représentée par MITNIK Laure), DARCHE Patrice (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33



Délibération N° 09-02-2021-CM : Demande d'avance du budget Commune au CCAS

Le budget du CCAS voit son niveau de trésorerie baisser et ce pour plusieurs raisons et notamment celle des travaux de la résidence de l'Ic qui immobilise des logements (6 studios) sans pouvoir les louer.

Afin d'éviter le coût d'une ligne de trésorerie et après avis favorable du Trésor public, la Commune va mettre à disposition du CCAS une avance de 100 000 €, avance remboursable à la fin de 2022.

Cette avance est destinée à pallier des difficultés éventuelles de trésorerie du CCAS qui gère 2 résidences autonomie.

Une délibération similaire sera proposée au CCAS prochainement et l'écriture comptable qui en découle est du hors-budgétaire et gérée directement par le Trésor public.

Le Conseil Municipal est appelé à valider la demande formulée au Trésor public.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération et autorise le Maire à signer les actes s'y rapportant.



**Le Maire,
Paul Chauvin**

Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du
--

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Étables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33



Délibération N° 10-02-2021-CM : Conservatoire du littoral : périmètre et zone de préemption au titre des espaces remarquables

Conformément à l'article L322-1 du code de l'environnement, le Conservatoire du littoral, établissement public de l'Etat à caractère administratif, a pour mission de mener, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales intéressées, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique.

A ce titre, il intervient sur la frange littorale et les vallées qui bordent la baie de Saint-Brieuc, et mène des négociations foncières pour être en mesure de mettre en œuvre des actions de restauration et de gestion des milieux naturels. Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans le cadre des actions menées par l'Etat pour la restauration et la préservation de la qualité des eaux, au titre de la problématique des algues vertes sur la baie.

A la demande de la Commune de Binic – Étables-sur-Mer et dans la continuité de ses actions menées le Conservatoire a étudié les conditions du prolongement de son action sur le littoral communal. L'équipe municipale propose ainsi un projet de périmètre qui porte à la fois sur une extension de l'intervention du Conservatoire sur la vallée du Vau Madec, et à la fois sur la création d'un périmètre d'intervention s'étendant de la Rognouse aux étangs du Ponto et de La Mare Labu.

Cette proposition vise à préserver à long terme le Patrimoine naturel de notre littoral. Ces périmètres renforceront la cohérence de l'action foncière du Conservatoire en faveur des continuités écologiques et paysagères et contribuera à la valorisation des actions engagées sur la baie de Saint-Brieuc et sur les territoires ainsi protégés.

Parallèlement, le Conservatoire propose l'extension de la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles, pour la mettre en cohérence avec le périmètre d'intervention foncière proposé par ce dernier. Cette zone de préemption permettra de disposer d'un observatoire foncier et de pouvoir préempter en cas de mise en vente de terrains.

La proposition des élus a été présentée en commission plénière du Conseil Municipal le 18 décembre 2020.

Des réunions en visioconférence publiques d'information ont été organisées les 27 janvier, 13 février et 12 mars 2021.

Le Conseil Municipal, l'exposé du projet entendu à la majorité 24 voix pour, une voix contre (Michel LÉGER) et 7 abstentions (Laurent HONORÉ, Annick BLANCHARD, Bernadette MACHET, Erwann LARUPT, Sophie QUERRÉ, Patrice DARCHE, Bernard ESCANDE), une non-participation au vote (Gilbert BERTRAND) :

- Demande l'instauration et les délimitations des 2 périmètres d'intervention foncière du Conservatoire figurant au plan ci-joint.

- Demande au Département des Côtes d'Armor l'extension de la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles afin de la mettre en cohérence avec le périmètre d'intervention foncière proposé ci-dessus par le Conservatoire. Le droit de préemption sera exercé par le Conservatoire par substitution au Département.

- Emet un avis favorable à l'intervention foncière du Conservatoire du littoral sur le périmètre tel que défini sur le plan ci-annexé, et à la mise en place d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles suivant cette même délimitation.

**Le Maire,
Paul CHAUVIN**



Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélie, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33



Délibération N° 11-A-02-2021-CM : Régularisation d'une parcelle rue du Caruhel

La parcelle cadastrée AB n° 889 d'une superficie de 43 m² constitue une partie de la voirie de la rue du Caruhel, mais n'a jamais été intégrée au domaine public de la Commune. Il convient de régulariser la situation.

Cette opération entre dans le cadre global de régularisation de plusieurs dossiers de cette nature sur le territoire communal.

Il est proposé d'approuver l'intégration dans le domaine public communal de la parcelle AB n° 889 et d'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette régularisation et à autoriser le Maire à signer l'acte correspondant et toutes pièces se rattachant à cette affaire.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération et autorise le Maire à signer les actes s'y rapportant.



**Le Maire,
Paul CHAUVIN**

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélie, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33



Délibération N° 11-B-02-2021-CM : Régularisation de deux parcelles rue des Moulins

Les parcelles cadastrées 007 AL n° 463 et AL n° 508 d'une superficie de 209 m² et de 143 m², constituent une partie de la voirie de la rue des Moulins qui n'ont jamais été intégrées dans le domaine public de la Commune. Il convient de régulariser la situation.

Cette opération entre dans le cadre global de régularisation de plusieurs dossiers de cette nature sur le territoire communal.

Il est proposé d'approuver l'intégration des parcelles 007 AL n° 463 et 007 AL n° 508 dans le domaine public communal et d'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération et autorise le Maire à signer les actes s'y rapportant.



Le Maire,
Paul CHAUVIN

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélie, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33



Délibération N° 12-A-02-2021-CM : Autorisation d'ester en justice : recours Société Orange

La société Orange a introduit un recours contentieux contre la décision prise le 17 août 2020 d'opposition à sa déclaration préalable relative à la réalisation d'une station de radiotéléphonie 6 rue Vauban à Etables-sur-Mer.

La société a parallèlement introduit une requête en référé dont l'audience s'est tenue le 23 février dernier et au cours de laquelle les intérêts de la Commune ont été défendus par Maître DONIAS du Cabinet MARTIN.

Afin d'assurer la défense de la Commune au fond, il convient d'autoriser le Maire à ester en justice et à mandater le Cabinet MARTIN pour assurer cette défense.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune et signer les actes s'y rapportant.



**Le Maire,
Paul CHAUVIN**

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
17 mars 2021
Date d'affichage des délibérations :
31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélie, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33



Délibération N° 12-B-02-2021-CM : Autorisation d'ester en justice : Recours contre le permis de construire d'un collectif de 7 logements rue des Moulins

Le 24 décembre 2020, les Consorts BUDET ont introduit un recours contentieux contre l'arrêté du 24 juin 2020 accordant à la Société DS Immobilier le droit de construire un collectif de 7 logements, 9 rue des Moulins à Binic.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à ester en justice.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune et signer les actes s'y rapportant.

Le Maire,
Paul CHAUVIN



Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : BERTRAND Gilbert (représenté par MOBUCHON Nathalie), LENOIR Muriel (représentée par PENVEN Christine), LECH'VIEN Catherine (représentée par MITNIK Laure), DARCHE Patrice (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33



Délibération N° 12-C-02-2021-CM : Autorisation d'ester en justice : Recours contre le permis de construire d'un collectif rue des Fauvettes

Trois recours contentieux ont été introduits contre l'arrêté du 23 juillet 2020 accordant à la SCI Les Mimosas le droit de construire un collectif de 5 logements à l'angle de la rue des Fauvettes et de la rue de la Griselle.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à ester en justice dans cette affaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune et signer les actes s'y rapportant.

Le Maire,
Paul CHAUVIN



Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélie, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33



Délibération N° 13-02-2021-CM : Sortie du SIRESCOL :

Jean-Michel TREUSSARD informe l'assemblée que la Commune d'Etables-sur-Mer était depuis sa création en septembre 2005 membre du SIRESCOL, Syndicat Intercommunal de Restauration Collective. Depuis la fusion de Binic et d'Etables-sur-Mer, deux modèles de restauration scolaire coexistent.

Le syndicat créé à l'origine par trois communes : Guingamp, Etables-sur-Mer et Lanvollon confectionne actuellement environ 1 200 repas par jour pour une dizaine d'écoles, un foyer de vie et un Ehpad etc... Il a été informé dès 2017 de la nécessité pour la Commune de réfléchir à une harmonisation de sa prestation.

L'audit réalisé par ACR Restauration en fin d'année 2020 sur l'ensemble de la restauration communale a donné lieu à une restitution et des préconisations en plusieurs étapes. La première consisterait à harmoniser les prestations au sein des restaurations scolaires en sortant du SIRESCOL.

Cette proposition correspond également aux souhaits des parents d'élèves remontés à plusieurs reprises en conseil d'école ainsi qu'à la nécessité de mettre en place des commissions restauration régulières qui n'étaient pas envisageables avec le syndicat.

Le Président du SIRESCOL a été rencontré le 8 janvier dernier et un accord pour une sortie au 1^{er} janvier 2022 a été acté. Les statuts du syndicat prévoient qu'une collectivité qui sera autorisée à se retirer devra s'engager à acquitter au Syndicat la quote-part de la dette lui incombant, jusqu'à extinction de l'emprunt. Le syndicat ne détenant plus de dette à ce jour, la Commune n'est plus tenue à une contrepartie financière.

Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse du 21 janvier ;

Vu la présentation du projet en réunion plénière le 24 février ;

Vu l'article L 5211-19 du CGCT, selon lequel une commune peut quitter un établissement public de coopération intercommunale après l'accord de l'assemblée délibérante, accord devant ensuite être validé par la majorité qualifiée des communes membres du dit établissement ;

Le Conseil Municipal sollicite la sortie de la Commune du SIRESCOL (syndicat intercommunal de restauration collective) à compter du 31/12/2021.

La délibération est adoptée par 28 voix pour et 5 abstentions (Laurent HONORÉ, Annick BLANCHARD, Bernadette MACHET, Erwann LARUPT, Patrice DARCHE) et autorise le Maire à signer les actes se rapportant à cette affaire.

**Le Maire,
Paul CHAUVIN**



Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
17 mars 2021
Date d'affichage des délibérations :
31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélie, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33



Délibération N° 14-02-2021-CM : Labellisation « Village en poésie »

Le projet de labellisation Village en Poésie est proposé et porté par l'association Cap à Cité qui organise le printemps des poètes. L'objectif de cette labellisation est de mettre en avant la poésie à Binic - Etables-sur-Mer qui est déjà bien présente sur le territoire. Pour obtenir ce label, la Commune doit répondre à au moins 5 des 15 critères.

La Commune répond à 5 critères de labellisation « Village en Poésie » :

- Participer au Printemps des Poètes
- Favoriser l'émergence de projets poétiques dans les établissements scolaires
- Inciter les libraires de la Commune à participer à l'opération « La librairie des poètes »
- Utiliser les sites institutionnels pour afficher la poésie
- Associer la poésie aux événements culturels existants

La demande a été présentée en commission associations le 11 janvier 2021.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération et autorise le Maire ou l'adjoint à la culture à signer les actes s'y rapportant.



Le Maire,
Paul CHAUVIN

Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Étables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33



Délibération N° 15-02-2021-CM : Convention Commune / Association Seconde Nature : projet de recyclerie

L'association Seconde Nature a présenté le projet de recyclerie en commission Plénière du Conseil Municipal le 24 février 2021 en mairie. Le projet de l'association a été diffusé par courriel à l'ensemble des élus du Conseil le 24 février 2021.

Les objectifs de « seconde nature - la recyclerie » sont donc les suivants :

- répondre à un besoin social et écologique du territoire,
- développer la culture et la valorisation des objets afin d'en limiter l'enfouissement,
- participer à une prise de conscience écocitoyenne en favorisant la réduction des déchets,
- créer des emplois pérennes sur le territoire et favoriser la montée en compétence de publics éloignés de l'emploi.

Depuis mai 2019, l'association de préfiguration récup'actions existe et permet de travailler sur le projet de recyclerie seconde nature.

L'association Seconde Nature sollicite la mise à disposition de locaux (l'ancien bâtiment des services techniques rue de la Ville Gautier) pour mettre en œuvre son projet.

Ce local doit permettre à l'association de stocker les produits et d'assurer un commencement de la vente auprès des usagers.

Le plan ci-après donne une approche assez précise de la distribution projetée des locaux entre les parties : stockage, ateliers et vente.

La convention de mise à disposition de locaux porterait sur une durée de 2 ans, la mise à disposition se ferait à titre gratuite à charge de l'association d'acquitter les charges courantes (eau, électricité...) ainsi qu'une assurance des locaux.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser le Maire à signer la convention d'occupation des locaux avec l'association Seconde Nature représentée par sa Présidente Florence GALLON.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération et autorise le Maire à signer les actes s'y rapportant.

**Le Maire,
Paul CHAUVIN**



(Handwritten signature of Paul Chauvin)

Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du
--

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33



Délibération N° 16-02-2021-CM : Voirie rue Saint Roch : Projet d'aménagement sécurité sur la RD 47

L'aménagement de voirie rue Saint-Roch se situant sur une route départementale, il convient de solliciter l'accord préalable du Conseil Département seul habilité à autoriser les interventions sur son domaine public routier. Il lui revient également de préciser les dispositions prévues, de définir les modalités de réalisation des travaux ainsi que celles de l'entretien ultérieur. Une convention d'occupation du domaine public départemental établie entre le département et la commune formalisera l'autorisation de cet aménagement et ses conditions.

Cet aménagement prévoit un plateau surélevé (pour faciliter les déplacements doux entre les lotissements) et la réfection de la couche de roulement de la route départementale pour laquelle un concours financier du Département est attendu. Une convention de travaux sur mandat établie entre le département et la commune formalisera cette participation.

Cet aménagement concourant à la circulation et la sécurité routière est éligible à une subvention au titre du produit des amendes de police. Il est proposé de solliciter le département à cet effet.

Le coût de l'aménagement est estimé à 25 000 €HT avec une participation du département pour la couche de roulement et une demande de subvention au titre du produit des amendes de police.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

Le Conseil Municipal est appelé à valider les travaux et le conventionnement avec le Département et la demande de subvention liée au projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité et le Maire ou l'adjoint aux travaux est autorisé à signer les actes se rapportant à cette affaire.

**Le Maire,
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélie, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33



Délibération N° 17-02-2021-CM : Signature d'acte : convention commune/GRDF Parcelle AH n°131

Une étude a été sollicitée par la société GRDF afin d'établir un acte notarié portant sur la mise en place d'une installation gaz sur une parcelle appartenant à la Commune de Binic – Etables-sur-Mer cadastrée section AH n°131, rue de la République.

Une convention sous seing privé a été signée avec GRDF et il convient d'établir un acte notarié afin de confirmer la présente situation.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser le Maire à signer l'acte entre les parties.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération et autorise le Maire à signer les actes correspondants.

Le Maire
Paul CHAUVIN



Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du
--

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélie, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	33



Délibération N° 18-02-2021-CM : 18 - Station classée : demande de classement

Suite à la délibération du conseil municipal du 3 février 2021 relative à la demande de classement en catégorie 1 de l'office du tourisme, la collectivité sollicite le classement de la commune en station classée.

La procédure a été initiée en accord avec la préfecture et une délibération est demandée pour compléter le dossier.

L'office du tourisme sur la période récente a repris le dossier et un exemplaire complet de la candidature de la commune a été déposé auprès des services préfectoraux.

L'instruction du dossier a été quelque peu simplifiée depuis les dispositions de 2008 et relève désormais des services préfectoraux.

Pour être classées en station de tourisme, les communes touristiques doivent mettre en œuvre, sur tout ou partie de leur territoire, une politique active d'accueil, d'information et de promotion touristique tendant, d'une part, à assurer la fréquentation pluri-saisonnière de leurs territoires, et d'autre part, à mettre en valeur leurs ressources naturelles, patrimoniales ou celles qu'elles mobilisent en matière de créations et d'animations culturelles et d'activités physiques et sportives.

L'analyse du dossier porte sur les critères exigés pour obtenir le classement qui porte sur la totalité de la commune.

Les critères de la « Station classée de tourisme », sélectifs et exigeants, concernent :

- la diversité des modes d'hébergement avec un minimum de 70% des hébergements touristiques qui doivent être classés,
- la qualité et la diversité du programme d'animation,
- les facilités de transports, de stationnement et d'accessibilité
- la qualité environnementale
- mettre en œuvre des savoir-faire professionnels au caractère traditionnel, historique, gastronomique ou régional
- un office de tourisme classée en Catégorie I

La procédure à suivre est la suivante :

- 1) Le Conseil Municipal doit délibérer pour approuver la sollicitation de la dénomination de station classée,
- 2) Le dossier de demande est adressé au Préfet.

Le nouveau décret du 27 avril 2020 simplifie la procédure :

Le préfet prend la décision par arrêté
Le délai est raccourci entre 3 et 12 mois

Les avantages liés au classement sont les suivants :

- la dotation touristique (incluse dans la dotation forfaitaire mais importante pour la commune)
- la majoration éventuelle des indemnités élus (Maire et adjoints)
- le surclassement démographique (lié à certains emplois/ code du tourisme).
- la perception de droits de mutation (cas de commune de – de 5000 habitants).

Le Conseil Municipal à l'unanimité demande le classement de la Commune en station classée et autorise le Maire à signer les actes se rapportant à ce dossier.

Le Maire,
Paul CHAUVIN



Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du
--

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélie, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	33



Délibération N° 19-02-2021-CM : Augmentation du temps de travail et création d'un poste de chargé d'accueil en bibliothèque dans le cadre du dispositif Parcours emploi compétences - Contrat unique d'insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (PEC CUI-CAE)

L'agent en charge de la bibliothèque gère seule l'ensemble des missions relatives à l'accueil du public et des classes, la gestion et le renouvellement du fonds documentaire, la mise en place d'animations autour du Livre et le travail avec le réseau des médiathèques de la baie.

Afin de mener à bien l'ensemble de ces missions, il est proposé d'augmenter la durée hebdomadaire du poste de 30h00 à 35h00 hebdomadaires.

Par ailleurs, depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Notre Commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI – CAE pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions de chargé d'accueil en bibliothèque à raison de 20 heures par semaine. L'agent pourra ainsi contribuer à l'accueil du public et aux animations auprès des scolaires notamment.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période d'un an, à compter du 1^{er} mai 2021. La rémunération sera égale au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région (de 35% à 80% selon le profil du demandeur d'emploi)

Par ailleurs, la collectivité va travailler avec la bibliothèque centrale de prêts BCA) et la DRAC pour un projet de développement de l'outil (extension horaires, personnel, locaux, ouvrages...).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les avis de la commission du personnel et du comité technique en date du 09/03/2021 et du 12/03/2021

- **D'augmenter la durée hebdomadaire du poste de chargé d'accueil en bibliothèque de 30h00 à 35h00 par semaine,**
- **De modifier le tableau des effectifs du personnel en ce sens,**
- **De recruter un agent dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (PEC) exerçant les fonctions de chargé d'accueil en bibliothèque à temps non complet à raison de 20 heures par semaine,**
- **D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette décision et précise que les crédits sont inscrits au budget.**

**Le Maire,
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :
17 mars 2021
Date d'affichage des délibérations :
31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du
--

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **BERTRAND Gilbert** (représenté par MOBUCHON Nathalie), **LENOIR Muriel** (représentée par PENVEN Christine), **LECH'VIEN Catherine** (représentée par MITNIK Laure), **DARCHE Patrice** (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33



Délibération N° 20-02-2021-CM : Renforts saisonniers aux services techniques municipaux

Le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 2°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

A compter du mois d'avril, l'activité au sein des services techniques va se densifier. Il est proposé, de recruter 3 agents saisonniers à temps complet, du 01/04/2021 au 31/08/2021, au grade d'adjoint technique, rémunérés sur la base du 1er échelon.

Il est également proposé de renforcer le service en juin, juillet et août, pendant les manifestations estivales et les congés annuels des agents titulaires.

Les périodes de pic d'activité pour le service environnement étant simultanées à la saison, il pourrait être fait appel, comme les deux dernières années, à une association d'insertion pour une durée limitée à raison de quelques jours par semaine : cette régularité permet de maintenir propres les espaces publics de la commune.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création de 3 emplois non permanents « d'agents polyvalents saisonniers des services techniques » à temps complet, dans la catégorie C, pour une durée de 5 mois, à compter du 1^{er} avril 2021.
- La création de 2 emplois saisonniers d'agent polyvalent des services techniques en juin, 3 en juillet, et 4 en août.

Les agents auront pour missions principales l'entretien des espaces publics et la propreté urbaine, et pourront participer aux opérations liées aux manifestations estivales.

Les emplois seront proposés au grade d'adjoint technique.

Ces emplois non permanents seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article 3, 2^o, de la loi n^o 84-53 du 26 janvier 1984.

- L'agent non titulaire percevra une rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.
Il pourra effectuer des heures supplémentaires à la demande de son responsable hiérarchique.

Il est proposé au conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n^o 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n^o 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1^o ;

Vu le décret n^o 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

- d'adopter la proposition du Maire de créer les emplois saisonniers susmentionnés
- d'autoriser le Maire à lancer les procédures liées à cette création d'emploi et au recrutement et à signer tout document y afférant,
- d'autoriser le Maire à recourir à un renfort de personnel via une association d'insertion sur la période haute de tonte et entretien au printemps, et à signer tout document y afférant,
- dit que les crédits sont inscrits au BP.

La délibération est adoptée à l'unanimité et le Maire ou l'adjointe au personnel est autorisé à signer les actes s'y rapportant.

Le Maire,
Paul CHAUVIN



Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :

17 mars 2021

Date d'affichage des délibérations :

31 mars 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélie, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LE GUERN François, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : BERTRAND Gilbert (représenté par MOBUCHON Nathalie), LENOIR Muriel (représentée par PENVEN Christine), LECH'VIEN Catherine (représentée par MITNIK Laure), DARCHE Patrice (représenté par BLANCHARD Annick),

Secrétaire de séance : PENVEN Christine

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA

Participaient à la séance : LE BEZOET Lionel, LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33



Délibération N° 21-02-2021-CM : Tableau des effectifs 2021 du personnel communal

Le tableau des effectifs a été présenté en commission du personnel le 9 mars et en comité technique le 12 mars.

Il a été convenu de présenter pour le début de l'exercice (document joint au budget) un tableau des effectifs plus restreint et succinct et de travailler à l'avenir avec le comité technique sur un format plus proche des précédentes et récentes moutures (tableau des emplois).

Le tableau des effectifs du personnel doit faire l'objet d'une adoption.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

Le Maire,
Paul CHAUVIN



PJ : Tableau des effectifs 2021.